

BOURSES VANIER 2018

Document à l'intention des candidats

Introduction

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleurs étudiants de doctorat au monde ainsi qu'à promouvoir le Canada en tant que centre d'excellence en recherche et en enseignement supérieur. Il appuie des étudiants faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles.

Une séance d'information sera offerte aux étudiants intéressés à déposer une demande le mercredi 26 juillet 2017 à 11 h au local Z-220 du Pavillon Claire-McNicol. Les conditions d'admissibilité seront clairement expliquées, particulièrement en ce qui a trait à la nature des activités d'implication et aux preuves de leadership, incluant le choix stratégique des répondants. Les différentes étapes de la constitution du dossier de candidature seront également abordées.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le site web www.vanier.gc.ca. Par ailleurs, un rapport sur le leadership aux cycles supérieurs, présenté au Programme des bourses d'études supérieures du Canada Vanier, se trouve sur le lien suivant http://www.vanier.gc.ca/fr/pdf/leadership_report_f.pdf. Ce rapport inclut, entre autres, quelques exemples de leadership considérés valables en milieu académique (p. 31-33).

Un bref résumé des conditions d'admissibilité est présenté en page 4 de ce document.

Poser sa candidature

Étape 1 : communiquer avec l'unité

- L'étudiant communique avec le responsable des études supérieures de son unité académique (département, école ou faculté non départementalisée) pour signaler son intention de faire une demande de bourse Vanier. Il s'informe de la date limite et du lieu de dépôt de sa demande au sein de son unité.
- L'étudiant (en consultation avec son directeur de recherche et/ou le responsable des études supérieures) détermine l'organisme subventionnaire auprès duquel il fera une demande (IRSC, CRSNG, CRSH). « *Le projet de recherche et le programme de doctorat doivent être admissibles dans le cadre du mandat de l'organisme subventionnaire. En cas de doute, l'étudiant doit consulter les organismes avant de présenter une demande. Cela s'applique également aux projets d'un domaine de recherche interdisciplinaire ou dans des disciplines qui chevauchent les mandats de plus d'un organisme subventionnaire fédéral de la recherche.* »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mandats et l'admissibilité des sujets de recherche, veuillez consulter le site « [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral](#) ».

Étape 2 : remplir une demande

- L'étudiant remplit son dossier de candidature **au moyen de Recherche Net** ([bourses d'études supérieures du Canada Vanier](#)).
- L'étudiant génère un **exemplaire PDF** de sa demande et le remet au responsable des études supérieures ou à la personne désignée **avant la date limite interne** fixée par l'unité académique (variable selon l'unité).
- L'étudiant remet aussi à son unité académique les relevés de notes officiels de toutes ses études postsecondaires (copie conforme à l'original pour pays étrangers).
- Selon les directives de son unité, l'étudiant peut avoir à fournir à l'étape de présélection départementale/facultaire **l'évaluation des quatre répondants**. Le cas échéant, l'étudiant prend les arrangements nécessaires avec ceux-ci pour que les lettres parviennent au département.
- **Toutes les tâches** dans Recherche Net, incluant l'évaluation des deux répondants académiques et deux lettres de recommandation en matière de leadership du répondant non universitaire, doivent être complétées et la demande présentée **définitivement** à l'Université de Montréal (action *Soumettre*) **au plus tard le 12 septembre 2017** à 9 h.
- Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le dossier est présenté dans les temps, qu'il est complet et conforme aux exigences de l'organisme. Un aide-mémoire sur les pièces requises se trouve en annexe.
- **Aucune** candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne de la FESP rejette une demande soumise incomplète ou inadmissible.

Étape 3 : présélection par l'unité académique (département, école, faculté)

- Chaque unité fixe une date limite et un lieu de dépôt pour la réception des dossiers.
- Elle procède ensuite à une présélection des candidatures reçues pour les recommander à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) au plus tard le **12 septembre 2017**.
- Chaque unité avise ses étudiants ayant déposé une demande du résultat de la présélection interne (recommandé ou non à la FESP).

Étape 4 : présélection par la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- Un comité interne de la FESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques.
- La FESP transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- La FESP avise par courriel les candidats et les unités académiques, **en novembre**, du résultat de cette dernière étape institutionnelle (recommandé ou non à l'organisme).

***L'évaluation des dossiers** sera effectuée sur la base des [critères d'évaluation](#) proposés par l'organisme, soit :

- l'excellence universitaire
- le potentiel de recherche
- les qualités de leadership

Annonce des résultats

Les organismes subventionnaires annonceront les résultats à ce concours en avril 2018.

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre pour poser votre candidature, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Régis Harvey, bureau des bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, regis.harvey@umontreal.ca, (514) 343-6111, poste 37363.

Résumé

Cette section présente un résumé du programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier 2018 et de ses conditions d'admissibilité. Pour les informations complètes, référez-vous au document officiel (hyperlien en page 1).

Description

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleurs étudiants de doctorat au monde (canadiens et étrangers) en appuyant des étudiants faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles. Ce programme encourage fortement à poursuivre des études dans un autre établissement que celui ayant décerné le diplôme de premier ou de deuxième cycle.

Cette bourse est d'une valeur de 50 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans. La période d'entrée en vigueur se situe en mai, septembre ou janvier suivant l'annonce des résultats par les organismes.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la bourse Vanier, il faut :

- être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou citoyen étranger et poursuivre ses études de doctorat au sein d'une université canadienne admissible;
- entreprendre votre premier programme de doctorat (ce qui comprend les programmes de recherche combinés de premier cycle et d'études de doctorat, tels que M.D.-Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D., s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste). Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- avoir l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat (ou dans le cadre d'un programme combiné, tel que M.D.-Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D.) au sein de l'établissement ayant présenté votre candidature. Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- n'avoir pas effectué plus de 20 mois d'études de doctorat au 1^{er} mai 2018;
- avoir obtenu une moyenne cumulative au cours des deux dernières années d'études de 3,7/4,3;
- ne pas détenir ou n'avoir jamais obtenu de bourse doctorale ou postdoctorale des IRSC, du CRSNG ou du CRSH pour entreprendre ou terminer un programme doctoral;
- avoir un haut potentiel en recherche;
- faire preuve de leadership et que vos réalisations universitaires dans les domaines des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie ou de la santé soient exceptionnelles.

Annexe

Liste de contrôle pour les candidats

Inclus

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1. Formulaire d'application dans Recherche Net dûment rempli. | <input type="checkbox"/> |
| 2. Déclaration sur le leadership personnel. | <input type="checkbox"/> |
| 3. Deux (2) lettres de recommandation en matière de leadership des répondants non universitaire. | <input type="checkbox"/> |
| 4. Contributions à la recherche. | <input type="checkbox"/> |
| 5. Circonstances spéciales, s'il y a lieu. | <input type="checkbox"/> |
| 6. Rapports d'évaluation de deux répondants universitaires (idéalement, ces lettres devraient être jointes au dossier soumis pour la présélection dans l'unité d'attache). | <input type="checkbox"/> |
| 7. Relevés de notes <u>officiels</u> de toutes les études postsecondaires à remettre à votre département/faculté (copie conforme acceptée pour relevés de notes étrangers). | <input type="checkbox"/> |